



Québec, le 27 mars 2019

Monsieur Simon Jolin-Barrette  
Leader parlementaire du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1035, rue des Parlementaires  
1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39  
Québec (Québec) G1A 1A4

**Objet :** Pétitions relatives à l'amélioration du transport en commun au Saguenay

Cher collègue,

J'ai pris connaissance des deux pétitions, dont des extraits ont été déposés à l'Assemblée nationale le 28 février 2019 par le député de la circonscription de Jonquière, monsieur Sylvain Gaudreault, demandant au gouvernement du Québec :

- « de décréter en vertu de son article 4 que la Loi sur le développement durable s'applique aux municipalités du Québec, particulièrement leur plan de développement du transport en commun;
- d'investir massivement dans l'amélioration du transport en commun en région pour y mettre en œuvre une véritable politique de mobilité durable;
- d'accroître les investissements à Saguenay pour conserver les services actuels et bonifier l'offre de transport, notamment la fin de semaine ».

Tout d'abord, je crois opportun de préciser qu'en vertu de leur loi constitutive, les sociétés de transport en commun sont les seules responsables de l'organisation et de l'exploitation des services de transport en commun et de transport adapté sur le territoire qu'elles desservent.

... 2

Par ailleurs, j'aimerais apporter quelques précisions supplémentaires à l'égard des programmes d'aide financière administrés par le ministère des Transports permettant de soutenir les autorités municipales dans leurs efforts pour offrir des services de transport en commun et de transport adapté sur leur territoire.

D'une part, depuis 2007, le Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC) soutient les autorités organisatrices de transport (AOT), dont la Société de transport du Saguenay (STS), dans leurs efforts pour accroître et optimiser l'offre de services sur le territoire qu'elles desservent. Notamment, en vertu du PADTC, le Ministère subventionne 50 % de l'amélioration de l'offre de services mise en place par les AOT, le solde étant laissé à la charge du milieu municipal.

D'autre part, depuis 1979, le Ministère soutient financièrement le milieu municipal dans ses responsabilités en matière d'organisation de transport pour les personnes handicapées du Québec afin de favoriser leur pleine participation à la vie sociale. Notamment, à travers le Programme de subvention au transport adapté (PSTA), le financement gouvernemental se traduit par une contribution de base visant à couvrir une partie des coûts d'exploitation encourus par les organismes de transport adapté, dont la STS.

Dans ses deux derniers budgets, le gouvernement du Québec a annoncé des bonifications du financement du PADTC et du PSTA dont la STS a pu bénéficier. En effet, le budget global dédié à l'aide à l'amélioration des services de transport en commun dans le cadre du PADTC a connu une croissance de 13 % en 2017 et de 19 % en 2018 pour atteindre près de 176 M\$ en 2018. Pour sa part, le budget du PSTA a été augmenté de 16 % depuis deux ans et se chiffre à près de 108 M\$ en 2018.

De plus, le gouvernement du Québec a publié en 2018 la Politique de mobilité durable (PMD) dans laquelle il s'est engagé à injecter des sommes additionnelles de 957,6 M\$, dont 677,2 M\$ afin de favoriser des augmentations annuelles de l'offre de services de transport en commun de 5 % par année jusqu'en 2023. De même, dans le cadre de la mise en œuvre de la PMD, 110 M\$ supplémentaires seront consacrés à l'aide financière visant le transport des personnes handicapées et à mobilité réduite au cours des cinq prochaines années.

Je laisse le soin à mon collègue le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, monsieur Benoit Charette, le soin de répondre à la première demande des pétitionnaires concernant l'application de la Loi sur le développement durable.

J'invite les citoyens et les citoyennes et la Ville de Saguenay à se concerter avec la STS pour déterminer les meilleures façons d'utiliser les ressources mises à leur disposition pour rehausser les niveaux d'offre de services de transport en commun et de transport adapté sur leur territoire. Le Ministère fera tout en son pouvoir pour les soutenir en ce sens.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre



François Bonnardel

- c. c. MM. Benoit Charette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques  
Sylvain Gaudreault, député de Jonquière
- M<sup>me</sup> Andrée Laforest, députée de Chicoutimi et ministre responsable de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean
- M. François Tremblay, député de Dubuc
- M<sup>me</sup> Josée Néron, mairesse de la Ville de Saguenay
- MM. Marc Pettersen, président du conseil d'administration de la Société de transport du Saguenay  
Gilbert Talbot, porte-parole du comité des citoyens pour l'amélioration du transport en commun au Saguenay